ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

charcuterie

Question écrite n° 47329

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur les difficultés rencontrées par l'industrie de la charcuterie française. Malgré des ventes en progression constante, l'ensemble de la filière rencontre des obstacles à son développement. En effet, au détriment des petits producteurs, les marges se réduisent pour atteindre un plus bas historique (moins de 1 % du chiffre d'affaires). Face à la pression fiscale, la tenaille dans laquelle est prise l'industrie a déjà fait disparaître de nombreuses entreprises. Conséquence, plus de 2 000 emplois ont été supprimés en deux ans. Le savoir-faire de plusieurs générations de charcutiers, qui est l'une des fiertés de notre pays, est mis en péril. Il participe au rayonnement de nos régions et de la France. Ainsi, il convient de réagir au plus vite afin de sauver ce patrimoine, à travers des mesures ciblées. La baisse des charges, mais aussi la revalorisation des prix d'achat des grands distributeurs, sont certainement des pistes à étudier. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement afin de rassurer les professionnels de ce secteur.

Texte de la réponse

Le secteur des industries de la charcuterie salaisons, qui transforme 70 % de la production porcine française constitue un maillon indispensable et incontournable de la filière porcine. La forte volatilité des matières premières et les difficultés de répercussion de la hausse des coûts de production au sein de la filière fragilisent ce secteur de l'industrie agroalimentaire. Parmi les engagements du pacte économique, social et environnemental pour la filière porcine présenté le 15 avril 2013, le Gouvernement a d'ores et déjà entrepris des actions spécifiques aux attentes du secteur de la charcuterie française. Les ministres chargés de l'économie et de la consommation ont présenté, le 2 mai 2013, le projet de loi relatif à la consommation qui vise à remédier aux insuffisances des dispositifs actuels de la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Le projet de texte, adopté en deuxième lecture à l'Assemblée nationale le 16 décembre 2013 et actuellement en cours d'examen au Sénat, prévoit de renforcer la transparence de la négociation commerciale dans les plans d'affaires annuels, en matière de tarifs, d'engagements réciproques et de date de mise en application. Un mécanisme de prise en compte de la volatilité des prix des matières premières est introduit dans les contrats, afin d'éviter que la situation actuelle ne se reproduise à chaque hausse de coût des matières premières. Conscient de l'urgence de la situation, et dans l'attente que les travaux engagés pour améliorer les relations tout au long de la filière portent leurs fruits, le médiateur des relations commerciales agricoles a été chargé de mener une médiation entre les producteurs, les abatteurs, les transformateurs, et les distributeurs, et de formuler des recommandations de nature à répartir, de manière transparente et équilibrée entre les différents maillons, les efforts à engager pour faire face à la situation de crise de la filière porcine. La mise en place d'un système de suivi officiel des prix des pièces de découpe est engagée afin d'objectiver la situation des marchés, et de mieux suivre l'évolution des prix. Enfin, il s'agit de créer de la valeur dans la filière et ainsi reconquérir les marchés français et à l'export. L'origine « France » constitue sur les marchés d'export un véritable atout. Il importe que tous les opérateurs de la filière s'impliquent de façon solidaire pour valoriser cet avantage. Dans le cadre de l'appui à l'export, des avancées ont été enregistrées sur l'amélioration et la simplification des procédures de

certification et de contrôle, et sur le renforcement de l'appui public pour l'exportation en Asie. Grâce aux déplacements du Président de la République et du Premier ministre en Chine, les perspectives d'un meilleur accès au marché chinois pour la charcuterie française ont été tracées. Tous les efforts sont déployés par le Gouvernement et les partenaires professionnels pour ouvrir le marché chinois à la charcuterie française en 2014 : l'obtention de l'agrément sanitaire donnant accès au marché chinois devrait être effective prochainement et permettre à la charcuterie française de rivaliser avec ses concurrentes italienne et espagnole déjà présentes.

Données clés

Auteur : M. Jean-Christophe Lagarde
Circonscription : Seine-Saint-Denis (5e circonscription) - Union des démocrates et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 47329
Rubrique : Commerce et artisanat
Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme
Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 7 janvier 2014, page 15
Réponse publiée au JO le : 21 janvier 2014, page 647